

A Lyon, l'usage veut que, chaque année, une dame de charité et deux membres de l'administration municipale et de bienfaisance aillent dans tous les quartiers, dans toutes les maisons, à tous les étages, faire des collectes pour les pauvres de la ville. Dernièrement, les trois personnes chargées de ce service charitable montèrent dans une maison. Au premier étage, elles reçurent 20 fr.; aux étages supérieurs, jusqu'au quatrième, on leur fit aussi quelques dons; au-dessus de cet étage, elles aperçurent une petite porte de la plus misérable apparence. Les habitants du quatrième les engagèrent à ne pas entrer dans cette mansarde, habitée, leur dit-on, par de bien pauvres gens. Elles y pénétrèrent pourtant, avec l'intention, sinon de recevoir, du moins d'offrir un secours, s'il y avait lieu. Qu'y trouveraient-elles? Deux jeunes ouvrières qui, devant elles, vinrent briser une tirelire, dans laquelle elles avaient amassé sou à sou, pendant toute l'année, leurs maigres économies, à l'intention des pauvres. Cette tirelire contenait 27 fr., qu'elles s'empressèrent d'offrir aux personnes chargées de la collecte, qui se retirèrent émerveillées, et bénissant, au nom des pauvres, ces honnêtes et dignes ouvrières.

— Un triple meurtre vient de jeter la consternation dans l'arrondissement de Sarrebourg. — On écrit de Cirey au *Moniteur* du département (Meurthe).

« Le 4 du courant, la fille d'un journalier de notre commune, Adélaïde Perrin, fut envoyée par sa mère pour porter, chez la veuve Zabé (Christophe), un bonnet qu'elle lui avait commandé. Il était neuf heures et demie du matin. Elle entre dans la cuisine et pousse la porte à demi-fermée d'une seconde pièce; cette porte ne reposant plus que sur un seul gond, menace de choir. C'est alors qu'un spectacle horrible arrache des cris d'épouvante à Adélaïde Perrin et la fait fuir. L'alarme est aussitôt répandue, les voisins arrivent en toute hâte.

« A l'entrée de la chambre, le cadavre d'une septuagénaire baigne dans le sang; une petite fille de six ans est à genoux près du fourneau et appuie sur un banc sa tête ouverte par une blessure épouvantable; elle est également morte. Dans la cave, la mère de cette enfant est jetée sans vie sur un tas de pommes de terre!...

« La clameur désigne à l'autorité municipale et à la gendarmerie Nicolas-Didier Olliot pour l'auteur de cet odieux forfait. On l'a vu le matin à Petitmont: il y a déjeuné; on y court, et on apprend qu'il est parti dans la direction de Badonviller. La poursuite continue à travers la forêt, puis de fermes en fermes. Dans la commune de Bréménil, un individu étranger est à une table et dine:

— Qui êtes-vous et d'où venez-vous?
— Je me nomme Urbain; j'appartiens à cette commune même.
— Vous mentez: on vous appelle Olliot et vous êtes de Cirey.

« Cet homme se trouble; il essaie encore de nier son identité, mais ce n'est plus possible. On le fouille; on lui trouve une corde, un rasoir, un couteau, 4 fr. 50 c. et différents bijoux.

« La gendarmerie Femmène: il ne tarde pas à avouer qu'il a commis un triple crime.

« Le 3 février, entre six et sept heures du soir, il était, dit-il, revenu de la forêt avec une charge de bois; il avait vainement cherché à la vendre et sa femme se montra mécontente: la querelle s'envenima et sa belle-mère ne prit pas son parti; elle parla même d'aller chercher quelqu'un pour mettre Nicolas Didier dehors, si elle n'y réussissait pas elle-même. C'est à cet instant que la porte fut déclouée, et qu'Olliot brandissant sa hache, frappa successivement de deux ou trois coups terribles et mortels sa femme, sa belle-mère et sa fille. Cette malheureuse enfant poussa quelques gémissements faibles.

« Aucun des voisins ne put soupçonner quelle scène effrayante s'accomplissait à quelques pas de chez eux.

« Le meurtrier, avec l'impassibilité de la brute, leva la trappe de la cave pour précipiter le corps de sa femme, et alla attendre, dans la cuisine, que le jour parût pour quitter sa demeure ensanglantée.

« Olliot est entre les mains de la justice. »

— Voici les détails que nous trouvons dans le *Moniteur toscan* du 7 février, sur le crime sacrilège de Matera:

« Le dimanche 17 janvier, M. Rossi, archevêque d'Acerenza et Matera, venait de se rendre de l'archevêché à la sacristie de la cathédrale, où il avait l'habitude de réunir son clergé tous les jours fériés afin de conférer sur des cas de conscience; il était accompagné par le vicaire et le maître des cérémonies, et pour se rendre à la sacristie il avait à passer devant le maître-autel. A peine était-il arrivé au centre des marches de l'autel, que l'assassin, qui était un prêtre, s'élança de derrière l'autel même où il se tenait embusqué, et du poignard qu'il tenait dans la main droite il frappa M. Rossi dans le dos, mais il ne fit que déchirer ses vêtements.

« A ce sacrilège attentat, Monseigneur demeura un instant stupéfait; le vicaire s'enfuit, et le maître des cérémonies chercha à saisir la main droite de l'assassin qui allait frapper un second coup. L'assassin leva brusquement la main gauche qui était libre et armée d'un pistolet, et il dirigea le canon de son arme sur Monseigneur, pendant que le généreux maître des cérémonies s'interposait entre la victime et

l'assassin; ce dernier tomba mort frappé d'une balle.

« Monseigneur s'empressa de regagner la porte par laquelle il était entré; au milieu de l'escalier de l'archevêché, il tomba évanoui.

« L'assassin avait couru sur ses pas, voulant consommer son crime, et il y serait parvenu sans nul doute, si le domestique de l'archevêché, accouru au bruit de la détonation, ne s'était élancé sur l'assassin et ne l'avait arrêté.

« Une visite domiciliaire a eu lieu chez ce misérable, et l'on a acquis la preuve que c'était un adepte de la propagande protestante; on a trouvé chez lui de nombreux manuscrits contre le catholicisme et diverses armes et munitions de toute espèce. Dans l'interrogatoire, il s'est laissé aller à des divagations et à des incohérences; il a déclaré n'avoir aucun sujet d'animosité personnelle contre Monseigneur.

« Dans la nuit qui a précédé le crime, il avait rêvé, a-t-il dit, que Monseigneur voulait le tuer, et c'est alors qu'il s'était armé pour sa défense personnelle; il a articulé mille autres absurdités semblables.

« Monseigneur, de son côté, a déposé que depuis vingt mois qu'il occupait le siège archiepiscopal, il avait eu l'occasion de voir ce prêtre trois ou quatre fois, et jamais il ne s'était trouvé dans la nécessité de lui infliger quelque punition. »

— On écrit des Sables-d'Olonne, le 5 février:

« Le 29 du mois dernier, vers trois heures du soir, un bien triste événement est venu affliger le bourg d'Olonne, près les Sables (Vendée). Le feu venait de se déclarer dans une chambre située au-dessus d'un atelier de menuiserie. Cette chambre était habitée par une famille de pauvres journaliers, le père, la mère et trois enfants en bas-âge. Le mari était à sa journée et la femme au lavoir.

« Un habitant du bourg d'Olonne, en promenade sur la route qui conduit aux Sables, remarqua qu'une fumée noire et épaisse s'échappait, tant par la cheminée que par les fissures du toit de la maison dont il vient d'être parlé; puis, s'adressant à un robuste charpentier de 30 à 35 ans qui se trouvait près de lui: « Vite une échelle, lui dit-il, et montez à l'assaut, vous, homme du métier; brisez la fenêtre et pénétrez dans l'appartement, nous vous ferons passer de l'eau. »

« Une échelle est dressée, le charpentier arrive à la fenêtre, qu'il enfonce; mais, saisi de frayeur à l'aspect des torrents de fumée qui s'échappent de toutes parts, il refuse d'aller plus loin. La personne qui la première avait aperçu le feu grimpe alors sur les épaules du charpentier, d'où elle saute dans l'appartement embrasé. « De l'eau, dit-elle, de l'eau, bien vite! »

« En ce moment apparaît sous la fenêtre une pauvre femme à demi-morte de frayeur. « Mes enfants, s'écrie-t-elle, mes chers enfants, sauvez-les!... Jusque-là on ignorait que les enfants de la malheureuse femme fussent renfermés dans l'appartement en feu. L'homme intrépide qui n'a pas craint de braver l'incendie entend ce cri de douleur: il se fraye un passage à travers les flammes et les tourbillons de fumée qu'alimentent des copeaux de menuisier et des genêts encore verts.

« Sur son chemin il rencontre un berceau qui renferme un enfant de quelques mois; il l'apporte à la fenêtre d'entrée, et le confie à des mains sûres; il s'élance de nouveau et trouve dans un coin du foyer un enfant de 3 ans qu'il vient déposer au même lieu que le premier; puis, pour la troisième fois, il disparaît dans la fumée, car il n'a point oublié qu'il lui reste encore à sauver le petit garçon de 7 ans. Il le cherche partout avec les mains; à travers l'épaisse fumée; enfin, sous un lit, il découvre le pauvre petit qui, se blottissant dans cet endroit, croyait avoir trouvé un refuge contre le danger. Il le prend dans ses bras et veut se diriger vers la fenêtre par laquelle il est entré. Mais il s'est trompé; il s'en aperçoit en se trouvant devant une fenêtre fermée.

« En ce moment, ses forces l'abandonnent; il y a commencement d'asphyxie; il tombe sur les genoux avec son précieux fardeau. Mais bientôt le sentiment de la conservation, ou plutôt l'espoir de rendre un pauvre enfant en péril à la tendresse d'une mère éplorée ranime son courage. Il se relève et fait voler en éclats la fenêtre devant laquelle il se trouve. Par ce moyen un courant d'air est établi, et la fumée, chassée par le vent, sort avec impétuosité par la fenêtre opposée. Un instant après, le pauvre enfant était déposé près de ses deux frères. Mais, hélas! un si beau dévouement ne devait pas porter ses fruits: la pauvre mère, en retrouvant ses trois enfants, n'embrassa plus que trois cadavres. Le plus jeune était complètement asphyxié quand il fut enlevé de son berceau, et ses deux frères ne lui ont survécu que peu d'instants.

« Le généreux citoyen qui a fait preuve de tant de courage est un nommé Jean-Baptiste Andanson, brigadier des douanes retraité, et actuellement receveur buraliste de la régie et débitant de tabac à Olonne. Ce n'est pas la première fois que ce généreux citoyen, que ce vieux serviteur de l'Etat expose sa vie pour sauver celle de ses semblables; la liste de ses actes de dévouement est longue, et qui a pu la parcourir n'a pas compté moins de treize à quatorze sauvetages. »

— On lit dans le *Journal de Villefranche*:
« Jeudi de la semaine dernière, un habitant notable de Villefranche devait être inhumé dans une commune du voisinage (Saint-Etienne-la-Varenne).

« La voiture du sieur Giraud fut chargée de transporter le corps et les personnes invitées à la cérémonie; le drap de mort recouvrant le corbillard en fut séparé et renfermé dans la voiture, qui rentra à Villefranche de nuit; elle repartit pour Tarare, qui est sa destination ordinaire, emportant ce même drap qu'on y avait oublié, et dont les voyageurs trouvèrent commode de s'envelopper pour se garantir du froid.

« A Tarare, on ne pensa pas davantage à retirer le drap de la voiture; le départ de cette ville est très-matinal. Le lendemain, une femme, qui prenait la voiture et qui était seule encore, s'enveloppa de ce drap sans le voir, à cause de l'obscurité, et le prenant pour un manteau.

« A l'arrivée aux Trois-Ponts, le jour était venu; mais la voyageuse était encore profondément endormie. Elle fut tout à coup réveillée par un cri que jetait une nouvelle femme qui, en voyant un drap mortuaire étendu dans la voiture, cria au conducteur: « Ah! mon Dieu! vous conduisez donc un mort! »

« Ce mot sinistre pénétra si profondément dans l'organe auditif de la dormeuse, qu'elle en fut subitement réveillée, et à l'aspect de la croix blanche dessinée sur le drap mortuaire qui la recouvrait, elle éprouva un tel saisissement qu'elle tomba en syncope.

« Elle fut transportée comme dans une auberge, où tous les soins que sa position exigeait lui furent prodigués. On parvint à lui faire recouvrer les sens, mais on eut toutefois quelque peine à la persuader qu'elle était encore au nombre des vivants. »

— On lit dans le *Courrier de Bourges*:
« La commune d'Argent vient d'être mise en émoi par un événement tragique, dont voici les tristes détails:

« Vers quatre heures du soir, un cri d'épouvante partit du moulin appartenant à M. de St-Maur; c'était une petite fille qui venait de voir disparaître sa pauvre mère sous la dent d'une terrible machine, et qui implorait secours.

« En effet, la meunière de l'endroit, femme laborieuse parfois jusqu'à l'imprudence, s'occupait avec ardeur, en l'absence de son mari, qui s'était rendu pour affaire à Aubigny, à diriger les détails du moulin; arrivée près de la grande roue inférieure qui fait mouvoir l'appareil de la bluterie, elle fut subitement saisie par cette formidable machine, enlevée en l'air et précipitée dans d'autres rouages qui la broyèrent à ce point qu'il ne resta qu'une partie du cadavre horriblement défigurée.

« La pauvre femme, enceinte de neuf mois (elle était sur le point d'accoucher), au moment de la terrible ascension, laissa échapper l'enfant qu'elle portait dans son sein. — C'est à ce triste moment que la petite fille, témoin de cet affreux malheur, se mit à crier pour appeler du secours.

« L'enfant, bien que né sous une pression terrible, et malgré sa chute, donnait encore quelques signes de vie; il fut baptisé, et on s'empressa de recueillir les membres épars de la malheureuse mère pour leur donner la sépulture.

« On se figure facilement le désespoir du pauvre meunier à son retour.

« Ce double malheur est encore le résultat d'une imprudence. C'est une nouvelle et terrible leçon. »

— Un malheur est arrivé sur la voie du chemin de fer limbourgeois à Alken, près de Looz. Le nommé B..., de St-Trond, se trouvant en état d'ivresse, ayant voulu monter sur le convoi allant de Hasselt à St-Trond, pendant sa marche a été atteint et renversé. On a relevé cet imprudent avec un bras fracturé.

— Le vapeur belge *Constitution*, cap. Pougin, arrivé hier à Anvers, apporte des nouvelles d'un jour plus récentes que celles reçues à Liverpool par l'*Emeu*. Ce navire a quitté New-York le 25 dernier à 2 1/2 heures du soir. Après avoir rencontré des montagnes de glace, à 30 milles au delà de la baie, ce navire a eu beau temps pendant toute la traversée, ayant seulement à lutter contre des vents d'est constants. Le *Constitution* avait 71 passagers dont 15 pour Southampton. Le capitaine a reçu une adresse de félicitations des passagers.

Un fait, assez rare à constater, c'est que pas un seul homme de son équipage n'a déserté le steamer à New-York.

Beaucoup de personnes, amateurs de chocolat, sont parfois obligées, faute de digestion, de se priver de cet aliment; frappées de ces inconvénients, la *Compagnie française* s'est appliquée à en rechercher la cause, et l'analyse a démontré que certains cacao contenait jusqu'à 30 à 40 % de matières grasses, de moins que ceux employés journellement.

Cette heureuse découverte a amené naturellement à rechercher l'emploi de ces cacao, dont les propriétés toniques, fortifiantes et éminemment digestives, sont favorables aux estomacs faibles, atteints de digestions pénibles ou de débilements.

Depuis sa création, cette maison a déjà réuni le suffrage des connaisseurs et celui des médecins les plus distingués; c'est la maison-mère d'où sont partis tous les perfectionnements apportés dans l'industrie chocolatière; les rapports avantageux qui ont été faits nous dispenseront de tout autre éloge.

Nous croyons utile de donner un extrait du rapport fait par les Comités des Arts chimiques et économiques sur la perfection des produits de la *Compagnie française*:

Après les avoir analysés, ils ont reconnu que les Chocolats broyés par les procédés PELLETIER ont une finesse bien supérieure à celle que présentent ordinairement les Chocolats broyés par les procédés usuels; que les molécules sont égales, homogènes, impalpables; et que sa pâte se fond dans la bouche et dans l'eau chaude sans y laisser aucun résidu grumeleux. Le Jury central et la Société d'encouragement ont deux fois récompensé les produits de cette ancienne fabrique, et ont déclaré qu'aucun fabricant n'avait apporté plus de soins et de perfectionnements à l'industrie chocolatière.

Dépôt à Lille, rue Esquermoise, 45, chez M. Sablon, seul entrepositaire et actionnaire.

Les mots du dernier parolographie sont:
Brave, Brève, Brive (la Guillaude).

CHARADE.

A la bouillotte, mon premier
Est expression technique.
Sur quatre pieds, mon dernier
Exige force calorique.
Le peuple trouve en mon entier
Réunion publique,
Où l'on discute politique,
Travail, disette, bonnes mœurs,
Comme un aveugle des couleurs.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

ANNONCES

Etude de M^e LANVIN, Notaire à Roubaix

Roubaix, rue du Moulin

8 MAISONS

ET 35 ARES 44 CENTIARES

DE

TERRAIN

EN FONDS BÂTI ET JARDIN

A VENDRE

Sur la mise-à-prix de 15.000 fr.

Pour jour des revenus à partir du jour de l'adjudication.

L'an 1857, le Jeudi 26 Février, à trois heures après midi, M^e Lanvin, Notaire à Roubaix, procédera en son étude à la vente, en une seule adjudication qui sera définitive, du bien dont suit la désignation.

ROUBAIX, RUE DU MOULIN.

Huit maisons à usage d'ouvriers, érigées sur un terrain d'une superficie de 35 ares 44 cent. de fonds bâti et jardin.

Cette propriété présente à la rue du Moulin un front de 43 mètres 50 centimètres.

Elle est louée sans bail au revenu annuel de 844 francs, susceptible d'augmentation.

Les huit maisons sont vastes et commodément distribuées pour leur destination actuelle, et le terrain sur lequel elles sont érigées est propre par sa situation et son étendue, à la formation d'un grand établissement industriel.

S'adresser pour renseignements audit M. Lanvin, dépositaire des titres de propriété. (387)

Etude du Notaire BERNARD, de Tourcoing

ROUBAIX

Rue du Fresnoy, 15 & 17, à portée de la Station.

A vendre à main ferme et de gré à gré:

UNE CHOQUE DE DEUX BELLES

MAISONS

A étage, grand porte, larges corridors, cours et jardins murillés; remises, etc.; propres à tout espèce de commerce ou industrie, occupées par MM. Grimonprez et Goudman, commissionnaire de roulage.

S'adresser au Notaire BERNARD, de Tourcoing. (375)